

## CODE DE VIE 2023

- ✓ Je n'hésite pas à informer la responsable et/ou la technicienne en loisirs lorsque je rencontre une difficulté ou un conflit, peu importe qu'il soit mon animateur ou non.
- ✓ Je m'habille avec une tenue sportive: espadrilles, pas de sandale ni de crocs, pas de bijoux, pas de camisoles à bretelles spaghetti, pas de jupe ni de robe (les jupe-shorts sont tolérées) et pas de chandail bédaine.
- ✓ Je porte mon chandail du camp de jour lors des sorties hebdomadaires.
- ✓ Je prévois une veste ou un manteau lors des journées plus fraîches ou des jours de pluie.
- ✓ J'ai une casquette ou un chapeau pour me protéger du soleil.
- ✓ J'applique la crème solaire le matin avant mon arrivée au camp et par la suite, au signal des animateurs.
- ✓ J'ai une bouteille d'eau, en ma possession, à tous les jours.
- ✓ Tous mes objets personnels doivent être identifiés et ne pas traîner. Je suis responsable de récupérer mes effets personnels qui pourraient se retrouver dans les objets perdus.
- ✓ J'ai un langage respectueux envers le personnel du camp de jour et mes camarades : j'évite les injures et les paroles blessantes.
- ✓ J'évite toute forme de violence. Aucune bagarre ne sera tolérée.
- ✓ Je garde le silence lorsqu'on me le demande et je participe avec les autres lors des activités et jeux.
- ✓ J'adopte une attitude positive, je garde le sourire, je suis honnête, j'accepte de perdre et je félicite mes compagnons qui ont gagné.
- ✓ Je respecte l'espace personnel des autres. Il est possible que mon ami n'ait pas envie de jouer avec moi ou au même jeu que moi.
- ✓ J'ai une conduite sécuritaire en tout temps, y compris lors des sorties.
- ✓ En tout temps, je reste avec mon groupe et j'écoute et respecte les consignes de mon animateur.
- ✓ Je demande la permission à un animateur, en tout temps, si je dois aller aux toilettes en dehors des périodes prévues à cet effet.
- ✓ J'attends l'accord d'un responsable avant de quitter le site du camp de jour.
- ✓ Si je dois quitter avant la fin des activités, mes parents doivent aviser le personnel du camp de jour.
- ✓ Je ramasse mes déchets en les déposant dans les bacs appropriés.
- ✓ Je prends soin du matériel qui m'est prêté, du pavillon et du terrain des loisirs en évitant le vandalisme, le vol et le bris volontaire.
- ✓ Lors du dîner, je reste assis à ma place, jusqu'au signal des animateurs.

- ✓ Je respecte la planification des animateurs, même si elle ne me satisfait pas.
- ✓ Je respecte et applique les conséquences qui me seront données en cas de manquement de ma part.
- ✓ Je m'engage à aviser un responsable lorsque je suis témoin de gestes inappropriés ou dangereux.
- ✓ Ne rien dire est inacceptable.

Le personnel du camp de jour aux Quatre-Vents s'engage à respecter les droits des enfants.

- Droit de jouer dans un environnement sécuritaire et sans violence.
- Droit de recevoir l'appui du personnel en cas de conflit ou de difficulté.
- Droit d'être écouté et respecté même si mon opinion est différente des autres, et ce dans la confidentialité.
- Droit au bénéfice du doute en cas de conflit et sans la présence de témoins.
- Droit à des activités et sorties adaptées à mon âge et à mes besoins.
- Droit d'être protégé advenant le cas où je dénonce un camarade ou un employé du camp de jour, ayant commis un geste inapproprié.
- Droit à l'égalité et à la transparence dans les interventions faites par le personnel du camp de jour.

En cas de problème, ou de divergence d'opinion concernant une intervention faite par le personnel du camp de jour, il est du devoir du parent d'en informer la coordonnatrice du camp de jour. La coordonnatrice du camp de jour ne peut pas agir, si elle n'est pas mise au courant des faits.

Merci de votre collaboration et bon été 2023

---

J'accepte les conditions du code de vie et je signerai dans le cas d'un manquement :

Nom de ou des enfant(s) :

---

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_